

Vie scolaire

Conseillères principales d'éducation (CPE) : Mme Déclerieux, Mme Zeguer, Mme Bonniau

Tél : 04/78/62/58/00

Leur Rôle

La Vie Scolaire organise la vie collective des élèves hors du temps de cours et pendant la demi-pension.

La Conseillère Principale d'Éducation (C.P.E.)

Les responsabilités exercées par la C.P.E. sont assurées dans une perspective éducative. Elles s'exercent dans un contexte de travail en équipe dans différents domaines :

Le fonctionnement de l'établissement :

- contrôle de l'assiduité et de la ponctualité des élèves
- traitement de l'absentéisme en liaison avec les familles et l'équipe éducative.
- gestion des mouvements des élèves en dehors de l'espace classe (couloirs, portail, récréations...)
- prise en charge des élèves difficiles ; organisation du service « vie scolaire » et des heures de permanence.
- organisation des déplacements et de surveillance de demi-pension.

La collaboration avec les enseignant.e.s concernant le suivi de la scolarité et du comportement des élèves et le suivi des classes.

L'animation de l'équipe éducative : organisation de la formation des délégués, liaison CM2-6ème, animation du CVC, participation au CESC...

La représentation aux instances administratives, membre de droit du C.A et du conseil de discipline.

Les assistant.e.s d'éducation et assistant.e.s pédagogiques

Leur statut indique qu'ils sont chargés de :

La surveillance des élèves.

L'encadrement de sorties.

La participation à toute activité éducative, culturelle ou sportive

L'accompagnement des élèves